



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Service Prévention des Risques

Lyon, le - 5 JAN. 2015

Affaire suivie par : Isabelle LEROUX
Mission Intégration, Programmation,
Risques Naturels
Tél. : 04 26 28 67 31
Télécopie : 04 26 28 67 19
Courriel : isabelle.leroux
@developpement-durable.gouv.fr

Le chef de service Prévention des Risques
DREAL Rhône-Alpes

à

Les utilisateurs de l'outil SAFPA
en DDT et structures porteuses de PAPI

OBJET : *Mise en place de l'outil SAFPA (Suivi Administratif et Financier et Papi et psr)*

REFER : *SPR-IPRN-14-116*

Face au besoin de disposer d'outils efficaces en vue de réduire les conséquences dommageables des inondations et de promouvoir les démarches de prévention du risque inondation, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) a lancé officiellement le 17 février 2011, pour accompagner sa politique de prévention des risques, un nouvel appel à projets relatif aux programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) et le Plan Submersions Rapides (PSR).

L'outil SAFPA (Suivi Administratif et Financier des Papi et psr) a pour but de faciliter le suivi des projets de PAPI et d'opération d'endiguements (PSR et autres), depuis leur initiation jusqu'à leur clôture, en passant par les phases de labellisation et de mise en œuvre.

SAFPA est ainsi né de la nécessité de rendre compte de l'utilisation des fonds publics de l'État, à tous les niveaux impliqués dans les dispositifs PAPI et PSR : national, bassin, régional, préfet.

Les grandes fonctionnalités offertes par SAFPA, qui seront présentées plus bas, sont issues d'un certain nombre de lignes de force.

L'implication des collectivités porteuses de projets est naturellement apparue indispensable pour le suivi des opérations. C'est pourquoi SAFPA est accessible à ces acteurs pour les projets qui les concernent. Il est attendu un rôle très actif de leur part, notamment pour ce qui concerne le renseignement des tableaux financiers (TF01, TF02 et TFS), ce qui inclut le suivi de l'état d'avancement des opérations et l'évaluation des besoins de crédits.

Une grande diversité des acteurs concernés et l'implication d'acteurs hors État ont été constatées. La possibilité de travailler de n'importe quel poste a, d'autre part, été souhaitée. La solution technique d'un outil web a ainsi été privilégiée.

La possibilité, pour des acteurs concernés par un même projet, de travailler en commun est apparue également nécessaire. Ainsi, la solution des fiches « brouillon » a été adoptée.

L'outil devait suivre les projets sur l'ensemble de leur cycle de vie, de leur initiation jusqu'à leur clôture. C'est pourquoi, les fiches-projets ont été organisées selon différentes phases : pré-labellisation, finalisation, réalisation. Des avenants peuvent être ajoutés, permettant de suivre toutes les évolutions du projet.

L'outil devait « coller », autant que possible, aux métiers de chacun. Ainsi, chacun a un rôle déterminé dans SAFPA, qui correspond à sa place dans les dispositifs PAPI et PSR.

SAFPA favorise, de plus, l'information de tous, en donnant accès aux fiches publiées (les porteurs de projets n'ayant toutefois accès qu'à leurs projets). SAFPA prévoit enfin de nombreuses possibilités d'exploitation des données (rapports, tableaux financiers, synthèses générales), à tous les niveaux géographiques impliqués dans les dispositifs PAPI et PSR : national, bassin, régional, département.

En conclusion, SAFPA permet de :

- Suivre l'avancement d'un projet PAPI ou PSR dans ses différentes phases d'avancement,
- Mettre à disposition des utilisateurs les informations afférentes aux projets,
- Favoriser un travail participatif entre DGPR, DREAL de bassin, DREAL, DDT-M et porteurs de projets sur un même projet,
- Suivre la mise en œuvre des projets, à la fois en termes de versement de subventions État mais également en termes d'avancement « physique » des opérations,
- Consolider l'évaluation des besoins de crédits État (FPRNM, P181, P113) pour l'année « N+1 »,
- Permettre différentes modalités d'exploitation du contenu de SAFPA, pour différents filtres (notamment à différentes échelles géographiques : départementale, régionale, bassin, nationale) : édition de rapports par fiche-projet, de rapports par liste de projets, de synthèses générales, de fichiers bruts.

Il convient de souligner à ce stade que SAFPA n'est pas :

- Un outil de gestion de projets (*i.e.* suivi fin opérationnel de toutes les phases de préparation et de réalisation des actions d'un projet, suivi des échéanciers ...),
- Un outil de gestion des demandes de subvention FPRNM et P181.

L'ensemble des acteurs actuellement concernés par SAFPA en DDT ou au sein des porteurs de projet ont été formés au mois de novembre 2014 à la DREAL.

Pour résumer les séances de formation, ce qui suit permet de détailler les tâches concrètes à faire dans l'outil par chaque type d'acteurs :

1. Phase de pré-labellisation : de la prise de connaissance du projet à la labellisation (exclue)
 - L'instructeur DREAL crée une fiche PAPI en définissant un porteur de projet et un utilisateur,
 - Le porteur de projet complète la fiche notamment avec les tableaux financiers TF01 et TF02,
 - L'instructeur DREAL publie et valide la fiche.
2. Phase de finalisation : labellisation du projet
 - L'instructeur DREAL renseigne la phase de labellisation du projet,
 - L'instructeur DREAL nomme un chef de projet (DDT), puis publie la fiche,
 - Le responsable de suivi national / bassin (selon le niveau de labellisation du projet) valide la fiche.
3. Phase de réalisation : de la signature de la convention à la fin du PAPI (clôture du projet)
 - Le chef de projet renseigne la date de la signature de la convention,
 - Le porteur de projet, en lien étroit avec le chef de projet, renseigne le tableau de suivi financier (TFS) chaque année / avant chaque remontée des demandes de délégation FPRNM (dates à déterminer) pour indiquer l'avancement physique et financier des actions du PAPI,
 - Le chef de projet publie la fiche.
4. En cas d'avenant
 - L'instructeur DREAL crée un avenant avec ou sans labellisation :
 - sans nouvelle labellisation, la fiche est historisée et suit son cours,
 - avec labellisation, la fiche repart de la phase de pré-labellisation.

Suite aux formations il est demandé aux acteurs de se connecter sur l'outil www.safpa.fr et de vérifier les informations déjà enregistrées sur les fiches PAPI et de les compléter, selon l'organisation décrite ci-dessus, afin d'obtenir des fiches SAFPA à jour vis-à-vis du statut réel de chaque projet. **Je vous remercie de mettre à jour les fiches SAFPA de vos projets pour le 31 janvier 2015 au plus tard.**

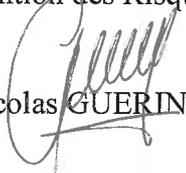
Une attention particulière doit être apportée à la forme informatique des fichiers chargés dans SAFPA, et tout particulièrement les tableaux financiers TF01 et TF02. Ils doivent respecter au détail près (y compris par exemple l'emplacement de l'onglet) les modèles figurant dans l'aide de l'outil. Il est, par ailleurs, fortement recommandé de remplir le tableau TFS directement dans SAFPA, ce tableau étant pré-rempli grâce aux informations préalablement incluses dans TF02.

Dans l'onglet « Aide » de SAFPA, vous trouverez le manuel d'utilisateur détaillé qui correspond à votre rôle dans l'outil, ainsi que les modèles de fichiers TF01, TF02 et TFS.

Enfin, chaque utilisateur identifié de SAFPA dispose d'un login et d'un mot de passe communiqué par l'administrateur régional. C'est ce dernier qui doit être contacté en cas de souci ou de nouvel acteur à enregistrer dans l'outil.

Mes services, et plus particulièrement chaque chargé de mission habituellement en charge de votre département ou l'administrateur régional de l'outil, restent à votre disposition si nécessaire.

Le chef de service adjoint
Prévention des Risques


Nicolas GUERIN